

# Rapport intermédiaire du Comité économique et social de Tourcoing

## La ville de Tourcoing et les perspectives de l'emploi transfrontalier dans les enjeux de l'Eurométropole

*Mai 2010*

Outre les échanges fructueux avec des interlocuteurs compétents pour notre sujet, tant en France qu'en Belgique, les travaux de la Commission transfrontalière ont fait l'objet d'un soutien technique de la part de la Maison de l'emploi de Tourcoing qui rassemble la Mission locale et le PLIE. Ont en particulier collaboré à ce travail, Laurence Biwole, chargée de mission et Karine Dubar, chargée de la rédaction du rapport.

# TABLES DES MATIERES

---

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....   | 5  |
| <b>Propos préliminaires</b> .....  | 5  |
| <b>Une histoire commune</b> .....  | 5  |
| <b>Une inscription dans les enjeux du territoire « eurométropolitain »</b> ..... | 6  |
| <b>Les changements à venir sur le plan fiscal</b> .....                          | 8  |
| <b>Le travail de la commission transfrontalière</b> .....                        | 8  |
| L'EMPLOI TRANSFRONTALIER : État actuel et perspectives .....                     | 10 |
| <b>Les sources d'informations</b> .....  | 10 |
| <b>Les données disponibles</b> .....   | 10 |
| <b>Tendances du recrutement et principaux flux transfrontaliers</b> .....        | 11 |
| En France.....   | 11 |
| <i>Les tendances du recrutement en France</i> .....                              | 11 |
| <i>L'emploi transfrontalier en France</i> .....                                  | 11 |
| En région.....   | 11 |
| <i>La région Nord-Pas de Calais</i> .....  | 11 |
| <i>L'emploi transfrontalier et la région</i> .....                               | 11 |
| Les arrondissements de Roubaix-Tourcoing et Lille.....                           | 12 |
| L'emploi des résidents français en Flandre belge frontalière.....                | 12 |
| <b>L'évolution récente</b> .....   | 13 |
| Une évolution vers d'autres secteurs et métiers.....                             | 13 |
| <b>Les perspectives de l'emploi en Belgique</b> .....                            | 13 |
| Les secteurs et métiers en tension.....  | 13 |
| Les secteurs et métiers où le recrutement est élevé.....                         | 14 |
| LES FACTEURS LIMITATIFS DE LA MOBILITE : une frontière encore palpable ? .....   | 14 |
| <b>Obstacles administratifs et réglementaires</b> .....                          | 14 |
| <b>L'obstacle de la langue, mythe ou réalité ?</b> .....                         | 15 |
| <b>L'accès à l'information disponible</b> .....                                  | 15 |
| HYPOTHÈSES DE TRAVAIL .....  | 17 |
| PRÉCONISATIONS.....  | 18 |
| <b>La montée en compétence par la formation linguistique</b> .....               | 18 |
| Arguments et objectifs.....  | 18 |
| Propositions.....  | 19 |
| <b>L'information pour inciter à plus de mobilité</b> .....                       | 20 |
| Arguments et objectifs.....  | 20 |
| Propositions pour le public des demandeurs d'emploi.....                         | 21 |
| Propositions pour les organismes du secteur de l'emploi.....                     | 21 |
| <b>La reconnaissance des acquis pour inciter à plus de mobilité</b> .....        | 22 |
| Arguments et objectifs.....  | 22 |
| Propositions.....  | 22 |
| CONCLUSION : Préparer l'après 2012 .....   | 23 |
| Ressources documentaires .....   | 24 |

Le terme transfrontalier désigne l'ensemble des relations entre deux territoires limitrophes, séparés par une frontière entre deux États. Elle renvoie tant aux pratiques quotidiennes d'échanges (travail, loisirs, consommation), souvent anciennes, qu'aux coopérations multiples menées entre des partenaires, publics ou privés, situés de part et d'autre de cette frontière, coopérations qui se sont fortement développées au fur et à mesure de la construction européenne et ont été renforcées par le programme INTERREG.

Les relations entre la France et la Belgique sont anciennes et sur un plan plus local, la Belgique est le premier partenaire économique de la région Nord-Pas de Calais. Dans le domaine de l'emploi, ce sont chaque jour plusieurs milliers de salariés qui franchissent le passage entre nos deux pays et ces flux ont des implications multiples, sur la fiscalité, la protection sociale, les réglementations diverses qu'entraîne le fait de travailler dans un pays différent du lieu de résidence.

Un changement important dans la fiscalité des travailleurs frontaliers est intervenu récemment et aura probablement des effets sur ces flux.

Par ailleurs et plus largement, la structuration en cours d'un territoire commun aux deux pays, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, est le cadre dans lequel vont se dessiner les coopérations futures et s'inscrire les enjeux importants pour le territoire, notamment les questions centrales du développement économique et de l'emploi.

C'est dans ce contexte que la Commission transfrontalière du Comité économique et social de Tourcoing a souhaité se réunir afin de travailler autour de la question de l'emploi transfrontalier, ses caractéristiques et ses enjeux. Cette étude nous amène à quelques propositions.

### **Propos préliminaires**

La période de programmation communautaire 2007-2013 place la coopération territoriale comme troisième objectif prioritaire de sa politique de cohésion et lui consacre un budget de près de 7,8 milliards d'euros dont les  $\frac{3}{4}$  sont consacrés à la coopération transfrontalière. Les territoires transfrontaliers – bassins de vie et d'emploi – sont ainsi considérés comme moteurs de l'intégration européenne.

Dans de nombreuses régions d'Europe, des initiatives de dimension transfrontalière ont été depuis longtemps développées. Les rencontres menées à Lille en 2007, à l'initiative de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et de ses partenaires<sup>1</sup>, avaient permis de déterminer les enjeux et développer un certain nombre de préconisations. Le développement économique, l'emploi et son corollaire la formation, figuraient parmi les préoccupations communes à de nombreux territoires.

Déjà en 2004, le Conseil de Développement de Lille Métropole présentait un rapport sur le développement transfrontalier dont deux des thèmes de réflexion étaient l'emploi frontalier et l'Éducation-Formation. Le travail des commissions avait mis en évidence les freins, les projets en cours et proposé un certain nombre de préconisations, autour des enjeux de l'accès à l'emploi, la mobilité et la formation tout au long de la vie.

Depuis, l'événement phare pour le territoire est la création du premier Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) en 2008. La mise en place d'un cadre légal de concertation et de mise en commun à l'échelle de 2 pays et de 3 régions permet aujourd'hui de s'atteler à la réduction des divergences administratives, à l'expérimentation, à la mutualisation de services ou de moyens.

Dans le contexte actuel de la crise économique, nous réaffirmerons combien ces enjeux sont toujours d'actualité et passages obligés vers la construction de cet espace commun. La ville de Tourcoing est directement concernée par ces défis, elle fait partie de ce territoire eurométropolitain et a déjà une longue histoire transfrontalière.

### **Une histoire commune**

Les relations de Tourcoing avec les communes belges limitrophes se sont tissées au fil du développement industriel de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien avant l'Europe, le territoire vécu au quotidien est sans conteste transfrontalier, même s'il n'en porte pas alors le nom. La pratique quotidienne du passage de la frontière revêt aujourd'hui une dimension de loisirs couplée à des pratiques de consommation et de travail.

---

<sup>1</sup> Actes « Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien » Rencontres européennes 8&9 novembre 2007 Lille

Ces liens anciens entre les territoires situés le long de la frontière sont principalement d'ordre économique et sont à rattacher à notre histoire industrielle commune.

Il y a encore vingt ou trente ans, les flux de travailleurs les plus importants allaient de la Belgique vers la France. Le processus de désindustrialisation a depuis imprimé sa marque du côté français de la frontière et c'est plus particulièrement le territoire de la Flandre qui attire désormais des travailleurs français vers ses industries florissantes.

### **Une inscription dans les enjeux du territoire « eurométropolitain »**

La ville de Tourcoing est au cœur des enjeux transfrontaliers, de par sa situation géographique et le flux de travailleurs qui franchissent chaque jour une frontière qui n'est entravée par aucune barrière naturelle et constitue un territoire sans rupture urbaine.

Il l'est aussi par son appartenance à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai qui fonde une zone forte de 2 millions d'habitants et affirme la volonté politique commune des 14 institutions qui le composent. Il s'agit de concourir à un développement intégré et d'acter ainsi la prépondérance de la coopération transfrontalière comme mode de fonctionnement nécessaire dans le contexte de l'Europe des Régions.

L'objectif central de l'Eurométropole est de contribuer concrètement à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

Parmi d'autres préoccupations telles que le transport ou les soins, l'emploi tient une place centrale. Les problématiques du chômage et du développement économique de l'Eurométropole sont identifiées parmi les six thèmes prioritaires adoptés par son assemblée générale.

Cet enjeu pour les zones frontalières a d'ailleurs été rappelé en février dernier lors d'un colloque sur la politique transfrontalière de la France, à l'initiative du Secrétariat d'État aux Affaires européennes et de celui de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, dans le cadre des travaux d'une mission parlementaire qui rendra prochainement son rapport au gouvernement<sup>2</sup>.

Le Conseil de Développement de LMCU soulignait de même en 2007 la nécessité de prendre en compte la dimension transfrontalière « de fait » de notre territoire comme l'un des objectifs du Plan Métropolitain de Développement Économique (PMDE)

Le rapport parlementaire franco-belge, toujours en 2007, avait lui aussi mis en évidence les questions de l'emploi et de la formation comme enjeux déterminants de notre territoire.

Inscrire la ville de Tourcoing dans les enjeux transfrontaliers du territoire franco-belge implique de les prendre en compte dans les futures actions à mener. Cela implique également une démarche partenariale qui est le fondement de la coopération.

---

<sup>2</sup> Colloque « Les Français et leurs voisins. Quelle politique transfrontalière pour la France ? Enjeux pour l'État et les collectivités territoriales » 9 février 2010

Les thématiques du développement économique et de l'emploi sont des enjeux prioritaires pour la ville qui peut être force de proposition pour des actions adaptées à ses problématiques, à ses caractéristiques et à sa population. Nous pensons ici en particulier à la part de sa population la plus touchée par le chômage, population majoritairement jeune, de sexe masculin et peu ou insuffisamment qualifiée.

Les projets phares de la ville comme ceux de l'Union, le développement du pôle textiles et matériaux innovants ou celui de l'image et des TIC sont des réponses aux enjeux de mutation économique et de renforcement de l'attractivité du territoire. Tourcoing et ses partenaires vont y contribuer directement et participer ainsi à la construction de la future Eurométropole.

Le développement d'une économie de la connaissance, notamment par celui des filières innovantes est indéniablement la direction à prendre pour faire de ce territoire une métropole de dimension européenne.

Il n'en reste pas moins que ces reconversions ou ces nouveaux secteurs ne généreront pas l'emploi de masse qui avait caractérisé l'essor industriel des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Il est dès lors nécessaire d'anticiper sur les publics susceptibles de correspondre aux emplois générés par ces filières, par des dispositifs qui visent la montée en compétences et en qualification.

Or, une partie de la population tourquennoise rencontre des difficultés pour s'inscrire dans cette perspective et pour faire face aux enjeux des mutations du monde du travail. On ne passe pas aisément d'un métier industriel pas ou peu qualifié à celui d'infographiste par exemple, dont certaines tâches revêtent un caractère quasi industriel (caractère répétitif du détourage d'image par exemple). Les outils utilisés, les pratiques sont différentes et mobilisent des dispositions spécifiques qui ne sont pas similaires à un poste industriel dans une filière classique. On le sait, de tels changements ne sont malheureusement pas immédiatement accessibles à tout un chacun, en raison de niveau initial d'études trop bas, mais aussi parce que la formation continue, qui est pourtant un droit, ne bénéficie pas encore aux catégories les moins avantagées socialement et professionnellement.

Le niveau de qualification souvent bas ferme un certain nombre de portes, qu'il s'agisse de l'éventail d'emplois possibles ou de dispositions à se former quels que soient l'âge et le moment de la carrière.

Il ne s'agit pas pour autant de reléguer ces personnes aux seuls soins des minima sociaux et l'opportunité qu'offre le marché de l'emploi belge et en particulier la zone flamande doit être saisie. Les acteurs de l'emploi ont sur ce point une vocation à être les relais et les accompagnateurs de ces publics, à la fois en termes de formation et comme relais d'information.

La thématique de l'emploi transfrontalier est abordée ici comme un phénomène qui doit être développé et comme une opportunité à court terme du moins, pour les demandeurs d'emploi qui peuvent correspondre aux profils recherchés par les recruteurs belges. Nous le verrons ultérieurement, l'offre d'emplois belge, malgré une baisse liée aux répercussions de la crise économique, reste forte dans certains secteurs et pour le moment attire encore les travailleurs français.

## Les changements à venir sur le plan fiscal

Il faut préciser que parmi les facteurs concourant à la mobilité professionnelle, celui de l'avantage fiscal que procurait jusqu'à récemment la convention bilatérale franco-belge n'est pas à négliger.

Depuis 1964 celle-ci permettait aux résidents de la zone frontalière (20 kilomètres de part et d'autre de la frontière) de s'acquitter de l'impôt sur le revenu du pays de son domicile et non de celui de son lieu de travail. Cette disposition était avantageuse pour les résidents en France et beaucoup moins pour les résidents belges travaillant du côté français. Ceux-ci payaient d'une part leur impôt sur le revenu en Belgique où le taux de prélèvement est plus élevé qu'en France et d'autre part s'acquittaient des cotisations sociales dans le pays du lieu de travail, la France, où elles sont plus importantes. C'est l'inverse qui prévalait pour les frontaliers français : un impôt moins élevé sur le lieu de résidence et des cotisations sociales plus faibles en Belgique.

Le nouvel accord signé entre les deux pays supprime la dérogation au principe de territorialité, rétablissant ainsi le déséquilibre antérieur défavorable aux résidents belges.

Il est important de noter qu'un aménagement a été conclu en faveur des résidents français pour lesquels ce changement risque d'être conséquent en matière de revenu disponible.

Concrètement ce statut fiscal frontalier disparaîtra au 1er janvier 2012, hormis pour ceux qui bénéficieront du statut de frontalier au 31 décembre 2011, pour lesquels la dérogation sera maintenue pour une période de 22 ans. Ce maintien se fera sous conditions : le foyer permanent du frontalier doit être maintenu dans le périmètre français des 20 kilomètres et son activité salariée dans le périmètre belge. Une activité professionnelle peut être exercée hors de ce périmètre à la condition expresse de ne pas dépasser 30 jours par année civile, le décompte de ces jours étant réalisé par l'employeur.

Entre 2009 et fin 2011, les personnes qui exercent leur activité professionnelle en zone frontalière belge et qui résident en zone française sont soumises à ces mêmes conditions<sup>3</sup>.

## Le travail de la commission transfrontalière

Les changements à venir sur le plan fiscal ont été le point de départ d'une réflexion que la Commission a souhaité orienter d'abord sur l'échéance de la fin 2011 :

Quelles actions peuvent être menées pour que notre territoire se saisisse de l'opportunité du marché de l'emploi en Flandre? Comment inciter les demandeurs d'emploi à franchir la frontière et bénéficier d'un statut avantageux fiscalement?

Nos travaux ont porté sur les caractéristiques des flux de travailleurs vers la Belgique et les perspectives qui peuvent être dégagées des études publiées par Pôle emploi et l'INSEE.

Par ailleurs nous avons porté notre attention sur le fonctionnement des acteurs de l'emploi, les

---

<sup>3</sup> Pour plus de détail on se référera pour la France à [http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=YNMJKF4SL0KBHQFIEMPSFE4AVARW4IV1?pageId=docu\\_international&espld=-1&sfid=440&choix=BEL#pays](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=YNMJKF4SL0KBHQFIEMPSFE4AVARW4IV1?pageId=docu_international&espld=-1&sfid=440&choix=BEL#pays), et pour la Belgique, à la circulaire [Circulaire n° AAF/2008-0408 \(AAF 17/2009\) dd. 17/12/2009](http://fiscus.fgov.be/interfzfznl/fr/downloads/circ2008-0408-1.pdf) (<http://fiscus.fgov.be/interfzfznl/fr/downloads/circ2008-0408-1.pdf>)



dispositifs et les pratiques qui ont cours sur le terrain de la mobilité transfrontalière.

L'objectif de ce rapport est donc de dégager des propositions qui permettraient à plus de candidats tourquennois de franchir la frontière pour travailler. Les pistes de réflexion et les actions dont l'approche (juridique, administrative et financière) et la mise en place requièrent un temps plus long seront exposées dans un second document.

### Les sources d'informations<sup>4</sup>

Des travaux universitaires datant de 2005 ont précisé les difficultés méthodologiques auxquelles se heurte l'étude des flux de travailleurs transfrontaliers. Il n'y a pas de symétrie parfaite entre les organismes en charge des recensements (sources et années de références différentes), les données divergent parfois au sein même d'un pays entre les organismes. L'étude quantitative de ce phénomène se heurte ainsi à la question de la fiabilité.

Des données existent néanmoins, par exemple celles issues des études et rapports des conseillers EURES. Par ailleurs, sur le plan national, les données de l'INS en Belgique ou celles de l'INSEE en France permettent une approche des flux entre les deux pays.

### Les données disponibles

Deux sources principales ont été utilisées pour le travail de la commission :

- une étude publiée en 2009, menée conjointement par l'INSEE et EURESCHANNEL sur la base du recensement 2006<sup>5</sup>.
- « *Analyse et tendance* » publiée par Pôle emploi en partenariat avec le CREDOC sur la base du recensement du besoin en main d'œuvre – BMO ensuite – qui consiste en un repérage des intentions de recrutement, sur une part des établissements des territoires étudiés. Dans notre région, elle a la particularité d'être étendue à la Flandre frontalière.

La première permet de dessiner la tendance générale et les grandes caractéristiques des flux transfrontaliers mais, datant de 2006, elle ne prend pas en compte les effets de la crise économique récente.

La publication de Pôle Emploi intègre ces effets puisque la dernière étude a été faite au plus fort de cette crise et informe sur les effets à venir en matière d'emploi. Elle montre par ailleurs les variations 2009 - 2008, y compris pour la partie belge de l'étude, deuxième période d'observation, pour laquelle une première comparaison est donc possible.

Précisons enfin que la publication de Pôle Emploi ne prend en compte que la partie flamande de la zone frontalière belge. Cela tient de la spécificité de son marché de l'emploi (pénurie de main d'œuvre) et à la différence importante entre le taux de chômage qui y est observé par rapport à ceux constatés du côté français ou wallon, où les travailleurs français restent majoritaires.

Ci-après, les informations dans un cadre grisé sont des extraits des analyses de l'INSEE. Les autres commentaires sont faits à partir de l'étude BMO 2009 de Pôle Emploi, sauf indication autre.

---

<sup>4</sup> Sabine Duhamel, Sylvie Coupleux, Laurence Thomsin *Le travail frontalier dans l'Eurorégion Nord, aspects législatifs et bases de données* (extraits) Espace Populations Sociétés, n°2005/2, 2005

<sup>5</sup> INSEE Nord-Pas de Calais et EuresChannel *L'emploi transfrontalier vers la Belgique se diversifie* Pages de profils, n° 65 décembre 2009

## Tendances du recrutement et principaux flux transfrontaliers

### En France

#### Les tendances du recrutement en France

La comparaison des données 2009/2008 fait état d'une baisse globale de 23% du nombre de projets de recrutement. Cette baisse est observable dans toutes les régions, en particulier en Île de France et en région Rhône-Alpes.

71% de ces projets sont concentrés dans six domaines relatifs au secteur des services pour la plupart (Hébergement-restauration, Services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien, Santé humaine et médico-social, Commerce de détail).

67% des projets de recrutement sont considérés comme difficiles, il s'agit des métiers dits « en tension ». On les retrouve principalement dans le secteur des services (employés de maison, assistantes maternelles, animation socioculturelle, sport et loisirs, agents d'entretien).

#### L'emploi transfrontalier en France

Les salariés résidant en France qui franchissent une frontière quotidiennement sont estimés à 310000 selon les chiffres avancés récemment par le gouvernement français à l'occasion de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière.

### En région

#### La région Nord-Pas de Calais

L'étude Pôle Emploi/CREDOC met en évidence une variation négative du nombre de projets de recrutement entre 2009 et 2008 (- 30%). Malgré cette baisse, la région garde la même proportion de projets, rapportés au niveau national ce qui la place au 16<sup>e</sup> rang pour le taux d'évolution. Elle est au 7<sup>e</sup> rang des intentions d'embauche, avec un total de 45088 projets.

58% des projets se concentrent dans des domaines du secteur des services, à l'image de la tendance nationale (Santé et action sociale, Services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien, Hébergement et restauration, Commerce de détail). Le domaine de la construction est également parmi les plus représentés dans les projets.

60% des projets de recrutement concernent des domaines en tension, en particulier dans le secteur des services (restauration, employés de maison, assistantes maternelles).

#### L'emploi transfrontalier et la région

**En 2006, le nombre de résidents français travaillant en Belgique est estimé à près de 28 000**, alors qu'ils étaient 16 500 en 1999. La quasi-totalité de ces flux provient des régions françaises limitrophes de la Belgique : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine. Le travail en région wallonne, facilité par la pratique d'une langue commune, concerne 18 670 travailleurs frontaliers dont 12 500 pour la seule province du Hainaut.

Les différentes provinces flamandes emploient quelques 7 520 frontaliers résidant essentiellement dans le département du Nord.

La région de Bruxelles, située hors de la zone de la convention fiscale accueille 1 680 frontaliers français dont la moitié seulement réside en Nord-Pas-de-Calais.

La région Nord-Pas-de-Calais est la principale région de résidence des frontaliers, avec quelques **20 000 travailleurs qui traversent la frontière pour la Belgique.**

**La part du Nord-Pas-de-Calais dans cet espace frontalier progresse et passe de 67% en 1999 à 72% en 2006. Depuis 1999, la progression moyenne annuelle du nombre de travailleurs frontaliers dans la région est estimée à environ +9%**, comparable à celle observée en Champagne-Ardenne et plus élevée qu'en Lorraine (environ +6%) sur la même période. Par ailleurs, le flux de travailleurs frontaliers belges travaillant en France semble amorcer une légère reprise en fin de période<sup>6</sup>.

### Les arrondissements de Roubaix-Tourcoing et Lille

La **forte progression des flux du Nord-Pas-de-Calais vers la Belgique, observée depuis 1999** présente des **disparités territoriales**. Les zones d'emploi les plus concernées par ce phénomène enregistrent des évolutions qui varient de +50% dans le Valenciennois, **+90% pour** la Sambre-Avesnois et **Roubaix-Tourcoing** pour atteindre +100% dans la zone d'emploi de Lille.

**Les flux de travailleurs frontaliers de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing totalisent plus de 6 800 navetteurs, ce qui représente près de 4% de la population active occupée.**

Les arrondissements de Mouscron, Kortrijk et Tournai qui ceignent les zones d'emploi de Lille et Roubaix-Tourcoing employaient en 2006 environ 10 000 travailleurs frontaliers. À lui seul, l'arrondissement de Mouscron emploie plus de 4 500 frontaliers dont 3 500 en provenance des zones d'emploi de Lille et Roubaix-Tourcoing qui lui sont contiguës. La part des frontaliers dans les postes de travail atteint plus de 20% dans l'arrondissement de Mouscron<sup>7</sup>.

### L'emploi des résidents français en Flandre belge frontalière

Les salariés domiciliés dans la région représentent 6% des salariés en Flandre frontalière.

9% dans le bassin Centre Ouest (Ypres)

6% dans le bassin Nord Ouest (Furnes) ( $\Delta$  2009-08 : -2%)

4% dans le bassin Centre Est (Roulers)

7% dans le bassin Sud Est (Courtrai)

Ils sont très représentés dans certains secteurs industriels (textile/habillement/cuir/chaussure, agroalimentaire, caoutchouc/plastiques/métallurgie) et dans une moindre mesure dans les domaines du commerce de gros, le transport et l'entreposage ou l'hébergement et la restauration<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Source INSEE/EURESChannel 2009

<sup>7</sup> Source INSEE/EURESChannel 2009

<sup>8</sup> Source Pôle Emploi 2009

## L'évolution récente

### Une évolution vers d'autres secteurs et métiers

44% des frontaliers du Nord-Pas-de-Calais sont employés dans l'industrie contre 17% dans la population active occupée de la région et 38% le long de la frontière. En presque 10 ans, l'emploi industriel frontalier a reculé de 3 points au profit du secteur des services. **Sachant que les emplois industriels sont traditionnellement masculins, la proximité de la Flandre occidentale, qui conserve un tissu industriel prégnant joue un rôle déterminant. Les industries agroalimentaires et textiles, notamment, y emploient plus de la moitié des travailleurs frontaliers. Malgré un secteur des services qui se dynamise, l'emploi frontalier dans les provinces du Hainaut reste en grande partie industriel avec près de 40% des travailleurs frontaliers employés dans le secteur industriel.** Une proportion qui atteint 50% dans l'arrondissement de Charleroi.

Même si la part des emplois ouvriers reste prédominante parmi les frontaliers du Nord-Pas-de-Calais, la répartition des catégories socioprofessionnelles a évolué depuis 10 ans. Ainsi, **la part des cadres et professions intermédiaires est passée de 18% en 1999 à 25% en 2006.** Sur la même période, les travailleurs frontaliers sont plus diplômés : **ils étaient 12% à avoir leur baccalauréat en 1999, ils sont 18% en 2006 et la part des frontaliers avec un diplôme du supérieur passe de 15% en 1999 à 21% en 2006.**<sup>9</sup>

L'étude menée conjointement par Eureschanel et l'INSEE conclut à la progression des emplois transfrontaliers et à leur montée en qualification. Cette tendance est confirmée par l'étude BMO à travers les intentions de recrutement dans le secteur des services et ceux que les entreprises estiment les plus difficiles à être pourvus (secteurs et métiers en tension). Toutefois l'examen de la part d'emploi des résidents français en Flandre montre encore la prépondérance des emplois industriels.

## Les perspectives de l'emploi en Belgique

Sous l'effet de la crise, la part des métiers en tension a globalement diminué en Flandre, mais certains secteurs éprouvent toujours des difficultés à recruter.

### Les secteurs et métiers en tension

#### **Pour l'ensemble du territoire flamand étudié :**

- emplois du secteur agricole et alimentaire
- commerce, industrie, construction et services rencontrent des difficultés de recrutement, même si les projets de recrutement rencontrent moins de difficultés.

#### **Dans les services, les profils les plus recherchés sont :**

- Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie
- Infirmiers, sages-femmes
- Conducteurs routiers et grands routiers

---

9 Source INSEE/EURES 2009

**Dans la construction :**

- Ouvriers qualifiés des travaux publics
- Plâtriers, charpentiers et autres ouvriers qualifiés du gros œuvre

**Dans l'industrie :**

- Les métiers du secteur agroalimentaire
- Ouvriers qualifiés de la mécanique

Les secteurs et métiers où le recrutement est élevé

Sur l'ensemble du territoire belge couvert par l'étude, le plus grand nombre de recrutements concerne les postes d'employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et les autres métiers liés à l'agriculture. Viennent ensuite les postes de vendeurs, d'ouvriers non qualifiés de la manutention et d'ouvriers qualifiés de la mécanique.

Globalement le secteur des services représente 44% des projets de recrutement.

Il ressort de ces études et des entretiens menés par la commission que la crise a touché le secteur industriel (sous-traitance de la métallurgie et de l'automobile, le textile) et que la montée du chômage en Belgique a eu un impact sur l'offre disponible (projets de recrutement et agences d'intérim belges). Malgré ces effets les postes industriels restent à ce jour la source principale d'emplois pour les résidents français. Ce gisement semble donc encore à exploiter pour favoriser l'emploi à court terme des habitants de notre bassin qui peuvent correspondre aux profils recherchés.

Toutefois la nette tendance à la tertiarisation doit guider simultanément notre réflexion sur les enjeux de formation et d'anticipation de la demande pour orienter au mieux les actions en faveur des demandeurs d'emploi. L'accompagnement de la transition vers d'autres métiers revêt ainsi une importance majeure.

---

**LES FACTEURS LIMITATIFS DE LA MOBILITE : une frontière encore palpable?**

---

Si les frontières ont disparu comme le rappelaient récemment Martine Aubry et Stefaan De Clerck lors de l'assemblée générale de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai<sup>10</sup>, ils constataient dans le même temps que des barrières diverses – administratives, juridiques ou linguistiques - existent toujours et rendent parfois complexes les coopérations ou le développement des flux.

**Obstacles administratifs et réglementaires**

C'est ainsi le cas en matière de formation et d'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi, qui s'arrêtent généralement à la frontière. La commission s'est ainsi penchée sur les pratiques en matière de Validation des acquis de l'expérience (VAE ensuite), en Communauté flamande, en Communauté

---

<sup>10</sup> Lille 13 avril 2010

française et en France.

Les approches flamande et française sont différentes concernant les référentiels sur les métiers, mais aussi dans l'objectif même du dispositif de la VAE, pragmatique côté flamand (métiers en tensions) et plus académique en France, dans la référence aux diplômés. Les niveaux institutionnels concernés ne sont pas non plus les mêmes de part et d'autre.

Pourtant les procédures et les principes qui les régissent se recoupent en certains points et notamment dans le processus d'accompagnement des candidats.

Les problèmes principaux portent sur les référentiels des métiers utilisés et, dans le cadre concret du travail transfrontalier, de la reconnaissance de part et d'autre des certifications. C'est une piste qu'il convient de situer dans une réflexion à plus long terme.<sup>11</sup>

### **L'obstacle de la langue, mythe ou réalité?**

Si l'on se concentre sur les données de la zone qui nous intéresse l'absence de pratique du néerlandais ne semble pas constituer un frein au recrutement qui concerne majoritairement des emplois peu qualifiés. C'est ce que confirment les analystes de l'INSEE, qui évoquent « un impact probablement limité de la langue ». La spécialisation industrielle de la Flandre ne fait pas de la pratique de la langue un facteur déterminant du recrutement.

Le facteur linguistique est pourtant identifié comme majeur dans tous les cercles concernés par la coopération transfrontalière et les enjeux européens. C'est une priorité également prônée par le Conseil de développement de LMCU qui développe en particulier l'axe de l'intégration du territoire par des propositions en faveur d'une meilleure connaissance du voisin et en particulier de sa langue, comme facteur important de développement (Programme « Transfrontalia »). Sur le plan académique, notons que le département du Nord compte plus de 100 établissements où cette langue est enseignée, principalement situés le long de la frontière commune. La ville de Tourcoing est déjà sensible à cette question à travers sept établissements (4 écoles élémentaires et 3 du secondaire)<sup>12</sup>.

### **L'accès à l'information disponible**

Les divers entretiens de la commission ont mené par ailleurs à une interrogation sur les canaux d'accès à l'offre d'emploi belge.

- Un service de l'emploi européen existe, par le réseau Eures, engagé dans des partenariats avec divers services nationaux (correspondants Eures).
- D'autres collaborations sont menées entre les services locaux de l'emploi de part et d'autre de la frontière (Pôle Emploi Halluin).

---

<sup>11</sup> Michel Feutrie (USTL) *Analyse comparée des systèmes de validation des acquis de l'expérience en France et en Belgique (Communautés française et flamande)* Publication 2008, à l'initiative d'Eureschannel

<sup>12</sup> Dossier « Hallo! Ik ben van Tourcoing » Nord Eclair, édition de Tourcoing du Samedi 24 avril 2010

- Diverses sources d'information existent, notamment sur internet (sites français de l'étranger).
- Enfin, des pratiques informelles se sont mises en place permettant la circulation des offres de l'intérim belge par le bouche à oreille.

Pourtant, il semblerait que certains publics n'aient pas accès à l'information ou même l'idée de pouvoir être recrutés en Belgique. Étant donnée l'offre existant notamment en Flandre, sa tendance à l'augmentation qui semble se poursuivre, l'information est l'un des axes sur lesquels il est nécessaire de se pencher.



## HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

---

Nos travaux mettent ainsi en évidence un certain nombre d'enjeux, à la fois territoriaux et relatifs à la question de l'accompagnement des demandeurs d'emplois et plus généralement à la question de l'anticipation des mutations du marché.

A court terme d'abord, la Flandre frontalière reste un gisement d'emplois malgré les effets de la crise économique.

La pratique de la langue néerlandaise s'avère indispensable pour un certain nombre de métiers et la tendance à la tertiarisation du marché de l'emploi peut faire de cette compétence un atout supplémentaire, *a fortiori* pour un public pas ou peu qualifié au niveau initial.

Des emplois peu qualifiés sont toutefois accessibles, malgré l'obstacle de la langue et correspondent aux profils des demandeurs d'emplois tourquennois.

Ceux-ci privilégient l'emploi intérimaire qui caractérise le marché de l'emploi belge.

En revanche, malgré des collaborations entre services de l'emploi, l'information ne circule pas toujours correctement, qu'il s'agisse de l'information générale sur les implications du travail à l'étranger ou sur les opportunités d'emploi.

Le changement de statut fiscal des travailleurs frontaliers n'interviendra que fin 2011 et le statut actuel favorable aux résidents français reste accessible jusque-là, sous conditions. Si les effets de la perte de cette incitation fiscale ne peuvent être mesurés *a priori*, on peut craindre une baisse de la motivation du côté des résidents français et peut être à l'inverse, un motif d'incitation en sens inverse, pour les résidents en Belgique.

Sur le plus long terme et en cohérence avec les changements structurels de l'économie et les enjeux identifiés par les acteurs institutionnels impliqués sur le territoire eurométropolitain, il apparaît que les enjeux d'anticipation des mutations économiques et de la montée en compétences des publics en recherche d'emploi s'avèrent être des dimensions indissociables des projets en cours ou à venir sur le terrain d'une économie de la connaissance.

Les actions et dispositifs à venir devraient ainsi se centrer sur la formation continue, l'adaptation au marché de l'emploi, l'incitation à la mobilité et la circulation de l'information.

Enfin dans le contexte d'un territoire transfrontalier, ces questions ne peuvent s'envisager que sous la forme de la coopération entre les acteurs institutionnels et privés de part et d'autre de la frontière. Les démarches partenariales doivent poursuivre le double objectif de réduire les différences de pratiques administratives et réglementaires (accès aux dispositifs d'aide) et de favoriser une meilleure connaissance du marché de l'emploi et des besoins de formation.

Dans une perspective de court terme, pour saisir les opportunités du marché de l'emploi en Flandre et l'avantage que peut encore procurer le statut fiscal frontalier avant la fin de l'année 2011, la commission invite à la mise en place d'actions de formation et d'information, dont les objectifs sont de favoriser la mobilité et la montée en compétence.

### La montée en compétence par la formation linguistique

#### Arguments et objectifs

Si la langue n'est pas toujours l'obstacle majeur pour trouver un emploi peu qualifié dans le secteur industriel en secteur flamand, il n'en reste pas moins que la maîtrise d'un vocabulaire de base pour le quotidien ne peut que constituer un atout supplémentaire pour une partie des demandeurs d'emploi.

Le niveau de qualification des chômeurs résidant à Tourcoing se révèle être souvent trop faible. Une compétence supplémentaire en langue, même basique ne peut être qu'un argument en faveur des personnes qui la détiendraient. Reste la question de la motivation de ces publics et des moyens possibles de les impliquer dans un investissement en temps et en énergie pour ce type d'apprentissage.

Les chiffres le montrent, les types d'emploi tendent à se modifier et l'emploi industriel laisse place à ceux des services et du commerce. L'acquisition d'un vocabulaire de base dans un secteur d'activité peut jouer en faveur d'une réorientation professionnelle. Il pourrait en être ainsi dans les secteurs de l'hôtellerie ou celui de la santé.

De façon plus générale, la question de la connaissance de « la langue du voisin » reste un élément récurrent dans toutes les études et réflexions autour de la coopération transfrontalière. C'est un enjeu majeur identifié par le Conseil de Développement de LMCU comme par le Conseil Économique et Social Régional (CESR) dans son plan stratégique pour l'horizon 2020.

Il serait en tout état de cause judicieux de s'appuyer sur l'existant pour la mise en place de telles expériences, si ces projets montrent certains résultats identifiables (retour à l'emploi / évaluation des connaissances), tant pour des questions de moyens (mutualisation) que de mise en place rapide.

Des expériences sont menées et s'adressent au tout venant, aux demandeurs d'emploi ou à des publics exerçant dans certains secteurs professionnels.

- A noter : Une session de 45h de néerlandais va être ouverte par le Centre d'Éducation Permanente Tourcoing Vallée de la Lys (CEPTVL) courant avril 2010, dans le cadre d'une convention avec Pôle Emploi.
- L'université de Lille 3, à travers l'organisme Formation Continue Éducation Permanente (FCEP), a une expérience de plusieurs années dans l'apprentissage du néerlandais à destination des demandeurs d'emploi.
- Une expérience menée par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) qui allie temps d'apprentissage de la langue (GRETA / AFPA) et stage pratique dans une entreprise belge semble avoir donné des résultats positifs en termes de taux de retour à l'emploi. Le dispositif

repose sur des offres d'emploi proposées par le secteur intérimaire ou le VDAB (service de l'emploi flamand) pour lesquelles la formation en langue est adaptée et qui engagent le demandeur d'emploi jusqu'au stage en entreprise.

- Un organisme de formation en langues (L'Atelier des cultures, Haute Garonne) dispense des formations binationales. Celles-ci regroupent des locuteurs de deux langues, appartenant à un même corps de métier au sein d'ateliers bilingues, qui allient échange d'expérience, apprentissage linguistique et échanges interculturels.
- Une plateforme d'auto-formation et d'expérimentation menée par des laboratoires universitaires belges et français est en cours de construction. Il s'agit du projet « Franel » permettant l'apprentissage du français et du néerlandais. A terme, les modules devraient être déclinés par métier. Cette plateforme devrait être en accès dans les Maisons de l'emploi, une convention est en cours.
- De même, les préconisations du projet « Transfrontalia » du Conseil de développement de LMCU poursuivent les objectifs de connaissance mutuelle et de pratique de la langue du voisin. Particulièrement tourné vers le grand public et le secteur académique, ce projet invite également à favoriser la formation des demandeurs d'emploi et à donner une place au néerlandais dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat, du médical, de la mécanique, du chauffage et du commerce.

### Propositions

#### **Mettre en place des actions de formation incitatives qui garantissent implication, accès et retour à l'emploi**

- Formations au néerlandais en adéquation avec des offres d'emploi préalablement définies.
- Viser le niveau A1 ou A2 du référentiel européen<sup>13</sup>.
- Garantir le maintien des indemnités pour les participants et la prise en charge de la formation.

#### **Permettre à tout demandeur d'emploi qui en manifeste la volonté d'accéder à une formation en néerlandais dans le cadre de son parcours personnel.**

- Permettre l'accès aux modules de formations dispensés par le CEPTVL à Tourcoing, avec une prise en charge éventuelle de la formation par la commande publique (cadre du Plan régional de formation - PRF).

#### **Informers les candidats potentiels sur l'offre disponible pour l'apprentissage linguistique**

- Via le site internet de la Maison de l'Emploi et celui de la ville de Tourcoing.

---

<sup>13</sup> Voir le CECRL Cadre européen commun de référence pour les langues - Site du Conseil de l'Europe  
[http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main\\_pages/levels.html](http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levels.html)

## **Développer les compétences linguistiques des acteurs de l'emploi pour une meilleure connaissance de l'emploi et de la législation belge**

- Formation au néerlandais d'une ou plusieurs personnes au sein de la Maison de l'emploi.

Dans un souci d'efficacité, il peut être pertinent d'envisager qu'une ou plusieurs personnes au sein de la Maison de l'Emploi soi(en)t en mesure de parler le néerlandais afin de faciliter la coopération avec les recruteurs flamands et les institutions voisines.

- Cette mesure pourrait préfigurer une extension du service Emploi existant étendu à la Belgique.

## **L'information pour inciter à plus de mobilité**

### Arguments et objectifs

Les travaux de la commission montrent une certaine méconnaissance du statut de travailleur frontalier, de la possibilité même d'un emploi de l'autre côté de la frontière, mais encore l'ignorance de la modification du statut fiscal frontalier, même par un public qui bénéficie de ce statut.

Il est à noter que l'accès à l'information est d'autant plus difficile que les personnes susceptibles de correspondre à l'offre côté belge se situent dans un profil sociologique de faible qualification et qui se caractérise par des pratiques d'immédiateté et d'informel. En particulier chez les jeunes qui jusqu'à un certain âge se tournent plus volontiers vers l'intérim. L'information par les circuits traditionnels leur échappant, l'enjeu est alors de trouver les moyens de faire circuler au mieux les offres.

Parmi les leviers pouvant favoriser l'utilisation de l'emploi transfrontalier, l'information constitue donc l'un de ceux sur lesquels il convient de s'appuyer.

Cette information doit porter sur 3 axes :

- Informer sur ce qui va se passer sur le plan fiscal à l'horizon de 2012. Cette information doit pouvoir inciter les candidats à l'emploi à s'intéresser à l'emploi transfrontalier et provoquer des décisions qui ne seraient pas prises en temps ordinaire. Il s'agit là d'une information conjoncturelle reliée à cette échéance.
- Informer d'une manière plus large et structurelle en répondant à toutes les questions que peuvent se poser les personnes désireuses de travailler en Belgique.
- Concernant les organismes impliqués dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, il s'agit de donner accès à une information plus précise, quantitative et qualitative, sur les résidents français employés en Belgique, dans un souci de suivi et d'évaluation.

### Propositions pour le public des demandeurs d'emploi

#### **Faire connaître les opportunités du marché flamand et informer sur le statut fiscal frontalier**

- Journées d'information et / ou ateliers sur le travail transfrontalier

Le succès du Forum emploi de l'Eurométropole dont la prochaine édition se tiendra en octobre 2010

atteste de l'intérêt pour le sujet. À l'échelle de la ville de Tourcoing et à l'image des ateliers transfrontaliers menés avec Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi pourrait organiser des sessions d'information. Sur le modèle du Forum des jobs d'été qu'elle pilote et qui rencontre un vif succès, cette initiative devrait poursuivre deux objectifs :

l'information sur le travail transfrontalier (législation du travail applicable, protection sociale, fiscalité...) et la mise en relation directe des candidats et des recruteurs

- Site portail dédié à l'emploi transfrontalier et à la mobilité

La question essentielle est celle de l'accessibilité à l'information. Celle-ci peut être recensée sur un site portail dédié à l'emploi transfrontalier qui réunirait offres et informations pratiques, qu'il s'agisse de déplacement ou de questions administratives.

- La Maison de l'Emploi pourrait mettre en évidence sur les postes informatiques des liens vers les sites d'Eureschannel et des services de l'emploi belges (VDAB, FOREM).
- Accompagnement des personnes désirant travailler en Belgique par un animateur de la Cyberbase Emploi de la MDE sur les techniques de recherche d'emploi (rédaction de CV et lettre de motivation).
- Kit d'information et de formation

Ce kit aurait pour objectif de rendre autonome le candidat dans ses démarches de mobilité et de formation. Il pourrait contenir des références aux sites de recrutement, un bon pour une formation linguistique pour un volume d'heures déterminé, un recensement des organismes de formation.

#### Propositions pour les organismes du secteur de l'emploi

##### **Optimiser les circuits d'information et l'action des acteurs de l'emploi**

Les partenariats entre services de l'emploi, européens, nationaux et locaux doivent être menés dans l'optique de faire circuler au mieux les offres d'emploi, mais aussi de constituer un ensemble de données fiables permettant l'observation et l'évaluation des actions menées. Il s'agit de construire une expertise partagée du marché de l'emploi transfrontalier.

- Envisager un partenariat avec le secteur intérimaire belge.
- Constitution d'un pool de conseillers (bilingues néerlandais) au sein de la Maison de l'Emploi afin que celle-ci devienne ressource auprès des entreprises belges qui souhaitent recruter et apporter une aide au recrutement, une aide juridique, administrative...

## La reconnaissance des acquis pour inciter à plus de mobilité

### Arguments et objectifs

L'étude menée pour Eureschannel<sup>14</sup> montre que les systèmes de validation des acquis de l'expérience (VAE) belges et français sont différents. La VAE est considérée comme l'un des outils pertinents en matière d'amélioration de l'employabilité et de mobilité professionnelle des travailleurs.

L'expérience cumulée au fur et à mesure dans l'intérim devrait permettre à certains d'accéder aux dispositifs existants de reconnaissance des compétences acquises. La courte durée des missions et les référentiels différents (métiers, sécurité) sont cependant des freins qui peuvent dissuader le recours à ces dispositifs.

La complexité de la validation des acquis de l'expérience, les niveaux institutionnels concernés rendent difficiles et longues la mise en place d'actions concernant deux pays. Un dispositif tel que l'ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training) est une réponse à la question de la validation des acquis dans un cadre européen, mais ne semble pas être encore opérationnel.

S'il ne s'agit pas de tendre à l'harmonisation des dispositifs, il est néanmoins nécessaire au niveau transfrontalier de trouver des passerelles permettant la reconnaissance des expériences acquises en Belgique.

A plus court terme, pour des niveaux de qualification peu élevés, le système du bilan de compétences pourrait être utile pour valoriser les expériences diverses et plus ou moins longues dans le cadre de l'intérim.

### Propositions

#### **Valoriser l'expérience acquise en Belgique par une reconnaissance dans le système français**

- Constituer un partenariat franco-belge pour le suivi d'un groupe test homogène en termes de métier. Il s'agirait d'identifier les compétences acquises en Belgique et les perspectives qu'elles ouvrent pour l'exercice d'autres fonctions en France. Cette expérience permettrait dans le même temps de repérer en grandeur réelle et de façon concrète, les problèmes à résoudre et les dispositifs complémentaires à prévoir.
- Accéder à un bilan de compétences après une expérience de quelques mois à moins de trois ans dans des entreprises belges.

La ville de Tourcoing, très représentée dans les organisations évoquées dans ces propositions, pourrait, par des incitations financières, coordonner et faciliter la réalisation de ces actions.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

## CONCLUSION : Préparer l'après 2012

---

L'emploi transfrontalier, malgré la crise, reste une réelle opportunité pour les tourquennois à la recherche d'un emploi. Le maintien du régime fiscal favorable après le 1er janvier 2012 pour les salariés déjà employés en Belgique est un facteur supplémentaire d'attraction et de mobilité qui mérite que la ville de Tourcoing mobilise avant le 31 décembre 2011 les moyens d'information, de formation, de validation de l'expérience acquise, afin que les tourquennois en situation de chômage puissent saisir cette opportunité.

La dimension transfrontalière de l'emploi est l'une des caractéristiques de notre territoire et son développement doit figurer parmi les préoccupations des institutions et des acteurs de l'emploi. Malgré la cessation de l'avantage fiscal en 2012 pour les nouveaux entrants, l'emploi transfrontalier doit rester l'une des voies possibles pour les demandeurs d'emploi et les salariés des bassins d'emploi de l'Eurométropole. La diversité des réglementations et des institutions en charge de l'emploi et de la formation, de part et d'autre de la frontière constitue un véritable obstacle au développement d'un marché transfrontalier devenu alors moins attractif sur le plan fiscal.

Le cadre de l'expérimentation dont il est aujourd'hui possible de se saisir, doit inciter les acteurs de l'emploi belges et français à construire des partenariats permettant le dépassement de cet obstacle. Le Comité économique et social estime que la ville de Tourcoing, sur la base des atouts déjà constatés dans ce rapport, devrait être mandatée par l'Eurométropole pour conduire ces expérimentations avec les villes partenaires voisines, en particulier celles de la Vallée de la Lys et les villes belges limitrophes. La ville dispose d'outils de formation aux métiers de l'industrie et des services, et d'une capacité à faire travailler ensemble les acteurs publics et privés de l'emploi qui sont autant de facteurs de réussite pour construire un véritable marché transfrontalier de l'emploi et de la formation. C'est dans cette voie que le CEST se propose de poursuivre ses réflexions et propositions.

### Chiffres de l'emploi

**Sabine Duhamel, Sylvie Coupleux, Laurence Thomsin** *Le travail frontalier dans l'Eurorégion Nord, aspects législatifs et bases de données* (extraits) Espace Populations Sociétés, n°2005/2, 2005

**Pôle emploi** *projets de recrutement en Nord-Pas de Calais et en Flandre belge transfrontalière* Évaluations, études et statistiques, 2009

**Pôle emploi** *Analyse et tendance en Nord-Pas de Calais* premier trimestre 2009

**INSEE Nord-Pas de Calais et EuresChannel** *L'emploi transfrontalier vers la Belgique se diversifie* Pages de profils, n° 65 décembre 2009 / (+ Supplément) *Frontaliers résidant en Nord-Pas de Calais et travaillant en Belgique* (tableaux détaillés)

**FOREM / Pôle Emploi / UNIZO** *Forum emploi Eurométropole 2009*

### Dispositions fiscales et statut du travailleur frontalier

**Assemblée Nationale** *Rapport de la commission des affaires étrangères sur la modification du régime fiscal dérogatoire des travailleurs frontaliers entre la France et la Belgique* n°2083

**Arpège, emploi sans frontières / Eures** *Le guide : travailler en Belgique, ce qu'il faut savoir* 2009

**Valérie Bosseman Pôle emploi Halluin** *Travailler en Belgique, le statut du travailleur frontalier*

### Coopération transfrontalière

**Groupe de travail parlementaire franco-belge** *Rapport du groupe parlementaire franco-belge sur le développement de la coopération transfrontalière entre la France et la Belgique* 16 mars 2007

**Philippe Rigaud DREAL Nord-Pas de Calais** *Accessibilité et mobilité dans l'Eurométropole et l'aire métropolitaine lilloise* Forum de l'Eurométropole 8 décembre 2009

**Louvain School of management** *La mobilité transfrontalière* Présentation au Conseil de Développement de l'agglomération transfrontalière 8 décembre 2009

**Actes** « *Les territoires transfrontaliers: l'Europe au quotidien* » Rencontres européennes 8 & 9 novembre 2007 Lille

**MOT/CNER** *Synthèse du séminaire sur la coopération transfrontalière et le développement économique* 20 avril 2005

### Divers

**EURESCHANNEL / M.Feutrie (USTL)** *Analyse comparée des systèmes de validation des acquis de l'expérience en France et en Belgique (Communautés française et flamande)* Publication 2008